

Interprète de la musique

RNCP36799 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	Grade_Master — Diplôme conférant le grade de Master
Code(s) NSF	133
Formacode(s)	45073, 45083
Code(s) ROME	L1101, L1103, L1301, L1302, L1202
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/08/2025

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE · SIRET : 11004401300040

CONSERVATOIRE NATIONAL SUPERIEUR DE MUSIQUE ET DE DANSE DE PARIS · SIRET : 19753495100037

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification valide l'acquisition des connaissances et compétences attendues à l'issue de la formation des interprètes de la musique au Conservatoire de Paris. La certification, essentiellement orientée vers les métiers de la scène, vise à façonner des musiciens professionnels de haut niveau en les préparant à toutes les facettes de leur futur métier, comprenant aussi bien la conception et l'interprétation d'un récital soliste que l'élaboration de notes de programmes et d'un argumentaire pour étayer ses choix d'interprète ou appuyer ses options philologiques. Les orientations scientifiques et professionnelles de la formation des interprètes en 2e cycle supérieur reposent autant sur la

formation réflexive par la recherche que sur l'apprentissage pratique de la scène sous toutes ses facettes : chef d'orchestre, soliste, chambriste, musicien d'orchestre, improvisateur, médiateur..., développant une capacité d'adaptation aux répertoires, aux publics, aux lieux et aux situations les plus variés dans lesquels les interprètes sont amenés à se produire.

Le grade universitaire atteste l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences dans un champ disciplinaire ou pluridisciplinaire et sanctionne une formation adossée aux connaissances les plus avancées au niveau de qualification considéré.

ACTIVITÉS VISÉES

- Réalisation musicale : recherche, création, identification et appropriation des techniques nécessaires à la réalisation (Recherches sur l'œuvre et son contexte, élaboration d'un projet artistique, préparation d'un enregistrement, enrichissement de son répertoire, mise en situation de représentation, posture de vecteur d'une expression artistique, mobilisation de l'environnement technique lié à sa prestation, mise en situation d'enregistrement, mobilisation de l'environnement technique lié à l'enregistrement, valorisation de sa place au sein d'un ensemble, participation à la promotion de son art, proposition de démarches partenariales)
- Construction et développement de son parcours professionnel : mobilisation de la connaissance de son corps et prévention des pathologies, élaboration d'un projet de production, suivi de l'évolution réglementaire, développement de ses compétences, approche d'autres esthétiques
- Interprétation instrumentale d'œuvres musicales variées lors de représentations (concerts, opéra, comédies musicales, festivals, bals, ...)
- Réalisation d'enregistrements (radio, télévision...), selon les impératifs de tournage, de programmation

- Transmission de savoirs et de savoir-faire relatifs aux pratiques musicales : enseignement dans tous types d'établissements d'enseignement artistique

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Compétences transversales

- Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention
- Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine
- Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale
- Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines
- Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines
- Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux
- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
- Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère
- Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles
- Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe
- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale
- Prendre en compte la problématique du handicap et de l'accessibilité dans chacune de ses actions professionnelles

Compétences spécifiques

- Interpréter la musique en déployant une maîtrise instrumentale, artistique et stylistique parfaite : maîtrise totale de l'instrument, cohérence du discours musical et artistique, parfaite connaissance des styles
- Improviser, en particulier pour les organistes
- S'adapter à la conduite du spectacle et aux exigences d'un chef, d'un ensemble, d'un projet, s'insérer dans un ensemble instrumental
- Elargir son répertoire
- Identifier et s'adapter aux réalités professionnelles du métier : préparation physique et mentale, adaptation aux conditions acoustiques du lieu de représentation ou d'enregistrement, travail avec la régie, adaptation aux règles de sécurité, respecter les droits d'auteur et voisins et la réglementation du travail, gestion de sa résistance physique et psychologique, préservation de son intégrité physique
- Mener une recherche d'ordre artistique en s'appuyant sur des méthodes et normes appropriées : Consulter des sources documentaires variées, sélectionner des pistes de travail et des éléments musicaux, place de l'œuvre dans l'histoire de son champ et domaine musical, analyser une partition
- Transmettre son art (notes de programme, médiation artistique, enseignement dans tous types d'établissements d'enseignement artistique – associatifs, privés, publics –, dialoguer avec un public sur un spectacle, partager les éléments fondamentaux de sa pratique)
- Enrichir la pratique de sa discipline propre : participation à des manifestations culturelles pluridisciplinaires, rencontre avec des artistes d'autres champs musicaux
- Enrichir sa culture musicale et son répertoire : élargir son répertoire, travailler l'écoute dans tous ses paramètres (timbre, justesse, etc.), travailler le son collectif, développer son identité artistique
- De surcroît, pour la direction d'orchestre :
- Diriger un orchestre, y compris dans le domaine managérial

- Orchestrer et instrumenter
- Planifier et conduire le travail artistique
- Diriger les répétitions, puis l'œuvre ainsi préparée dans des situations variées (concerts, autres spectacles vivants, enregistrements)
- Initier et porter des projets artistiques au cœur d'un dispositif régional, national et/ou international
- Dialoguer, communiquer avec des acteurs de différents secteurs (politiques, culturelles, financiers...)
- De surcroît, pour l'accompagnement :
- Déchiffrer, pratiquer le déchiffrage, réduction d'orchestre et de chœur, transposition, accompagnement improvisé, et autres techniques spécifiques d'accompagnement au piano dans sa discipline propre (accompagnement au piano, accompagnement vocal ou chef de chant/direction de chant)
- De surcroît, pour l'accompagnement au piano, utiliser la technique du clavier d'orchestre
- De surcroît, pour chef de chant/direction de chant, accompagner le travail de préparation des chanteurs, notamment la diction lyrique des principales langues étrangères chantées (français, allemand, italien)
- De surcroît, pour le chant :
- Chanter dans les principales langues chantées : français, allemand et italien
- Pratiquer la scène
- S'insérer dans une pratique musicale collective
- De surcroît, pour le jazz et les musiques improvisées :
- Improviser dans l'idiome jazzistique et autres sur son instrument, en solo comme en collectif
- Ecrire, composer et arranger dans l'idiome jazzistique
- S'insérer dans un ensemble de jazz en petite ou moyenne formation et en grand orchestre de jazz
- Elargir son répertoire aux différents styles, répertoires et pratiques musicales jazzistiques et en connaissant l'histoire du jazz
- Interpréter et improviser au piano
- De surcroît, pour l'improvisation au clavier :
- Improviser au piano ou à l'orgue et mettre en œuvre les langages musicaux les plus caractéristiques, les improvisations solo et collective, l'improvisation libre et celle sur des éléments donnés ; écrire et arranger

Blocs de compétences

RNCP36799BC01 — Mettre en œuvre les usages avancés et spécialisés des outils numériques

LISTE DE COMPÉTENCES

- Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention
- Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation sont les suivantes : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc.

Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin

d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

La procédure d'obtention du diplôme par la validation des acquis de l'expérience se déroule en deux étapes : la phase de recevabilité permet de vérifier que les candidats remplissent les conditions légales d'accès. La phase de validation consiste en la rédaction d'un dossier déposé en ligne et en un entretien devant un jury composé de la directrice du Conservatoire ou de son représentant, d'un représentant des employeurs et d'un représentant des employés ainsi que d'un examinateur spécialisé nommé par la directrice du Conservatoire.

RNCP36799BC02 — Produire et mobiliser des savoirs hautement spécialisés

LISTE DE COMPÉTENCES

- Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale
- Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines
- Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines
- Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux

- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation sont les suivantes : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc.

Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin

d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

La procédure d'obtention du diplôme par la validation des acquis de l'expérience se déroule en deux étapes : la phase de recevabilité permet de vérifier que les candidats remplissent les conditions légales d'accès. La phase de validation consiste en la rédaction d'un dossier déposé en ligne et en un entretien devant un jury composé de la directrice du Conservatoire ou de son représentant, d'un représentant des employeurs et d'un représentant des employés ainsi que d'un examinateur spécialisé nommé par la directrice du Conservatoire.

RNCP36799BC03 — Mettre en œuvre une communication spécialisée pour le transfert de connaissances

LISTE DE COMPÉTENCES

- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
- Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation sont les suivantes : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc.

Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin

d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

La procédure d'obtention du diplôme par la validation des acquis de l'expérience se déroule en deux étapes : la phase de recevabilité permet de vérifier que les candidats remplissent les conditions légales d'accès. La phase de validation consiste en la rédaction d'un dossier déposé en ligne et en un entretien devant un jury composé de la directrice du Conservatoire ou de son représentant, d'un représentant des employeurs et d'un représentant des employés ainsi que d'un examinateur spécialisé nommé par la directrice du Conservatoire.

RNCP36799BC04 — Contribuer à la transformation en contexte professionnel

LISTE DE COMPÉTENCES

- Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles
- Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe
- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale
- Prendre en compte la problématique du handicap et de l'accessibilité dans chacune de ses actions professionnelles

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation sont les suivantes : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc.

Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin

d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

La procédure d'obtention du diplôme par la validation des acquis de l'expérience se déroule en deux étapes : la phase de recevabilité permet de vérifier que les candidats remplissent les conditions légales d'accès. La phase de validation consiste en la rédaction d'un dossier déposé en ligne et en un entretien devant un jury composé de la directrice du Conservatoire ou de son représentant, d'un représentant des employeurs et d'un représentant des employés ainsi que d'un examinateur spécialisé nommé par la directrice du Conservatoire.

RNCP36799BC05 — Interpréter la musique à un haut niveau d'excellence dans des situations variées

LISTE DE COMPÉTENCES

Interpréter la musique en déployant une maîtrise instrumentale, artistique et stylistique parfaite : maîtrise totale de l'instrument, cohérence du discours musical et artistique, parfaite connaissance des styles

Improviser, en particulier pour les organistes

S'adapter à la conduite du spectacle et aux exigences d'un chef, d'un ensemble, d'un projet, s'insérer dans un ensemble instrumental

Elargir son répertoire

- Enrichir la pratique de sa discipline propre : participation à des manifestations culturelles pluridisciplinaires, rencontre avec des artistes d'autres champs musicaux
- Enrichir sa culture musicale et son répertoire : élargir son répertoire, travailler l'écoute dans tous ses paramètres (timbre, justesse, etc.), travailler le son collectif, développer son identité artistique
- De surcroît, pour la direction d'orchestre :
- Diriger un orchestre, y compris dans le domaine managérial
- Orchestrer et instrumenter
- Planifier et conduire le travail artistique
- Diriger les répétitions, puis l'œuvre ainsi préparée dans des situations variées (concerts, autres spectacles vivants, enregistrements)
- Initier et porter des projets artistiques au cœur d'un dispositif régional, national et/ou international
- Dialoguer, communiquer avec des acteurs de différents secteurs (politiques, culturelles, financiers...)
- De surcroît, pour l'accompagnement :
- Déchiffrer, pratiquer le déchiffrement, réduction d'orchestre et de chœur, transposition, accompagnement improvisé, et autres techniques spécifiques d'accompagnement au piano dans sa discipline propre (accompagnement au piano, accompagnement vocal ou chef de chant/direction de chant)
- De surcroît, pour l'accompagnement au piano, utiliser la technique du clavier d'orchestre
- De surcroît, pour chef de chant/direction de chant, accompagner le travail de préparation des chanteurs, notamment la diction lyrique des principales langues étrangères chantées (français, allemand, italien)
- De surcroît, pour le chant :
- Chanter dans les principales langues chantées : français, allemand et italien
- Pratiquer la scène
- S'insérer dans une pratique musicale collective
- De surcroît, pour le jazz et les musiques improvisées :
- Improviser dans l'idiome jazzistique et autres sur son instrument, en solo comme en collectif
- Ecrire, composer et arranger dans l'idiome jazzistique
- S'insérer dans un ensemble de jazz en petite ou moyenne formation et en grand orchestre de jazz
- Elargir son répertoire aux différents styles, répertoires et pratiques musicales jazzistiques et en connaissant l'histoire du jazz
- Interpréter et improviser au piano
- De surcroît, pour l'improvisation au clavier :
- Improviser au piano ou à l'orgue et mettre en œuvre les langages musicaux les plus caractéristiques, les improvisations solo et collective, l'improvisation libre et celle sur des éléments donnés ; écrire et arranger

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les compétences sont évaluées sous forme de récital à la fin de chaque année d'études pour la discipline instrumentale principale ou par présentation de concert(s) en situation professionnelle.

Pour l'accompagnement au piano, le récital comprend l'exécution d'une ou plusieurs œuvres symphoniques choisies par le candidat (durée maximum 12 minutes), la réduction d'orchestre et une courte réduction de chœur, l'exécution d'une partie de clavier d'orchestre, imposée une semaine avant l'examen (avec participation éventuelle d'un chef et travail avec celui-ci), le déchiffrement d'une œuvre instrumentale, concertante ou vocale (suivi ou précédé d'un travail de mise au point), l'exécution d'une ou plusieurs œuvres de musique de chambre ovale et/ou instrumentale choisies par le candidat et jouées avec un ou plusieurs élèves du CNSMDP (durée 15 minutes maximum)

Pour la direction d'orchestre, l'évaluation terminale consiste en un concert public en présence du jury. L'épreuve est composée du travail avec l'orchestre, devant le jury, d'une œuvre ou fragment d'une œuvre imposée deux mois avant l'examen suivi de l'exécution du fragment effectivement travaillé par le candidat, de la direction d'une œuvre choisie par le candidat (durée entre 10 et 20 minutes), de la direction d'un accompagnement vocal ou instrumental imposé

deux mois avant l'examen, de la direction d'une courte pièce contemporaine imposée deux mois avant l'examen. La procédure d'obtention du diplôme par la validation des acquis de l'expérience se déroule en deux étapes : la phase de recevabilité permet de vérifier que les candidats remplissent les conditions légales d'accès. La phase de validation consiste en la rédaction d'un dossier déposé en ligne et en un entretien devant un jury composé de la directrice du Conservatoire ou de son représentant, d'un représentant des employeurs et d'un représentant des employés ainsi que d'un examinateur spécialisé nommé par la directrice du Conservatoire. Le candidat est évalué sur l'examen de son dossier déposé en ligne et l'entretien devant le jury.

RNCP36799BC06 — Promouvoir et transmettre son art

LISTE DE COMPÉTENCES

Identifier et s'adapter aux réalités professionnelles du métier : préparation physique et mentale, adaptation aux conditions acoustiques du lieu de représentation ou d'enregistrement, travail avec la régie, adaptation aux règles de sécurité, respecter les droits d'auteur et voisins et la réglementation du travail, gestion de sa résistance physique et psychologique, préservation de son intégrité physique

Mener une recherche d'ordre artistique en s'appuyant sur des méthodes et normes appropriées : Consulter des sources documentaires variés, sélectionner des pistes de travail et des éléments musicaux, place de l'œuvre dans l'histoire de son champ et domaine musical, analyser une partition

Transmettre son art (notes de programme, médiation artistique, enseignement dans tous types d'établissements d'enseignement artistique – associatifs, privés, publics –, dialoguer avec un public sur un spectacle, partager les éléments fondamentaux de sa pratique)

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les disciplines complémentaires sont évaluées à partir de travaux d'étude personnels, par assiduité et rendu de notes de synthèse et/ou de mémoires

La procédure d'obtention du diplôme par la validation des acquis de l'expérience se déroule en deux étapes : la phase de recevabilité permet de vérifier que les candidats remplissent les conditions légales d'accès. La phase de validation consiste en la rédaction d'un dossier déposé en ligne et en un entretien devant un jury composé de la directrice du Conservatoire ou de son représentant, d'un représentant des employeurs et d'un représentant des employés ainsi que d'un examinateur spécialisé nommé par la directrice du Conservatoire. Le candidat est évalué sur l'examen de son dossier déposé en ligne et l'entretien devant le jury

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

90.01 Spectacle vivant

59.20 Enregistrement sonore et édition musicale

85.52 Enseignement culturel

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le musicien instrumentiste ou chanteur exerce en tant que salarié. La majorité d'entre eux est embauchée sous contrat à durée déterminée dit d'usage mais certains employeurs proposent des contrats à durée indéterminée ou à durée déterminée.

L'emploi de musicien instrumentiste chanteur dans l'entreprise est régi par des normes légales, réglementaires et conventionnelles, mais aussi par des modalités pratiques d'exécution du contrat de travail (déplacements, répétitions...).

L'orchestre et le chœur permanents travaillent fréquemment dans un équipement fixe de répétition et/ou de diffusion. Les ensembles et groupes non permanents n'ont pas toujours de lieu de résidence. Cette spécificité impose une grande mobilité des musiciens.

Pour les musiques classiques :

Le musicien instrumentiste ou chanteur exerce son activité soit comme salarié permanent dans un établissement de création et de diffusion artistique (orchestre ou chœur permanent, maison d'opéra, généralement subventionnés par l'Etat ou les collectivités territoriales), soit comme salarié d'ensembles instrumentaux ou vocaux. Il a vocation à se produire en qualité de tuteur mais peut parfois tenir des fonctions de chef de pupitre ou intervenir en qualité de soliste. L'orchestre permanent comprend trois ou quatre catégories de musiciens selon la place qu'ils occupent dans l'exécution du programme musical et selon les traditions de l'orchestre : musicien tuteur ou musicien du rang (3e catégorie), ce qui représente la majorité des emplois occupés ; musicien second soliste (2e catégorie) ; musicien

soliste et co-soliste (1ère catégorie).

L'appellation courante et homogène au sein des orchestres est : « place dans le pupitre », « nom de l'instrument », suivi éventuellement du « nom de l'orchestre » (ex. : second violon à l'orchestre de...).

Le musicien instrumentiste chanteur est recruté par concours ou audition. Pour les ensembles instrumentaux et vocaux, ce recrutement est souvent lié à sa connaissance d'une esthétique et d'un répertoire particuliers. Sa collaboration avec l'ensemble s'inscrit dans une durée généralement supérieure à celle du contrat.

Pour les musiques actuelles :

Le musicien instrumentiste ou chanteur fait généralement partie d'une équipe d'artistes, au sein de laquelle il est soliste, accompagnateur et/ou choriste. Il peut prendre part à la direction artistique du groupe en accompagnant ses démarches artistiques (conception du programme, enregistrement en studio, radio, web, production phonographique). Il peut, en tant que mandataire, signer, au nom des artistes de l'ensemble auquel il appartient, un contrat de travail commun aux musiciens qui lui ont donné mandat en ce sens. Le musicien instrumentiste chanteur exerce généralement dans plusieurs groupes en parallèle.

Son recrutement se fait parfois par audition ou casting, notamment pour des tournées importantes, mais plus souvent au titre de sa réputation, de ses relations professionnelles et de sa compétence. Il pourra être :

- Instrumentiste ou chanteur spécialisé (ex. : bassiste du groupe...) ;
- Poly-instrumentiste chanteur ;
- Contributeur au projet artistique (arrangeur, créateur de parties, de paroles, d'idées scéniques) ;
- La jam session fait parfois office d'audition de recrutement. L'emploi non pérenne donne un caractère éphémère au recrutement.

Les employeurs des musiciens instrumentistes ou chanteurs sont notamment :

- les orchestres ;
- les maisons d'opéra ;
- les chœurs ;
- les ensembles instrumentaux et vocaux intervenant dans le domaine des musiques classiques ;
- les groupes dans le domaine des musiques actuelles

Les employeurs du secteur des musiques actuelles sont aussi variés que les genres musicaux représentés et les lieux d'exercice du métier (studio, salle polyvalente, salle de spectacles dont SMAC, lieux éphémères...) :

- des employeurs du spectacle enregistré, dans des emplois relatifs à l'enregistrement de phonogrammes, de vidéogrammes, de bandes sonores accompagnant des films ou tout autre support numérique ou analogique.
- des employeurs dont l'activité principale n'est pas le spectacle vivant et qui relèvent alors du champ d'application du Guichet unique du spectacle occasionnel (Guso) : parcs de loisirs, cafés, hôtels, restaurants, bibliothèques, particuliers, collectivités locales

Principaux métiers :

Accordéoniste ; Altiste, Arrangeur musical / Arrangeuse musicale ; Bassiste, Bassoniste, Batteur / Batteuse ; Chanteur / Chanteuse, Chanteur / Chanteuse de jazz et funk ; Chanteur / Chanteuse de revue, music-hall, comédie musicale ; Chanteur / Chanteuse lyrique ; Chanteur / Chanteuse soliste ; Chanteur lyrique baryton ; Chanteur lyrique basse ; Chanteur lyrique contre-ténor ; Chanteur lyrique ténor ; Chanteuse lyrique alto ou contre-alto ; Chanteuse lyrique mezzo-soprano ; Chanteuse lyrique soprano ; Chef de chant ; Chef de chœur ; Chef d'orchestre ; Choriste ; Clarinetiste ; Claveciniste ; Contre bassoniste ; Contrebassiste ; Corniste ; Directeur / Directrice artistique musique ; Directeur / Directrice des chœurs ; Flûtiste ; Guitariste ; Harmoniciste ; Harpiste ; Hautboïste ; Instrumentiste ; Joueur / Joueuse de synthétiseur ; Musicien / Musicienne ; Musicien-chercheur / Musicienne-chercheuse ; Musicien / Musicienne de variétés ; Musicien / Musicienne d'orchestre ; Musicien / Musicienne Musique Assistée par Ordinateur – MAO ; Musicien / Musicienne soliste ; Musicien-accompagnateur / Musicienne-accompagnatrice ; Organiste ; Percussionniste ; Pianiste ; Régisseur / Régisseuse des chœurs ; Régisseur / Régisseuse d'orchestre ; Saxophoniste ; Timbalier / Timbalière ; Tromboniste ; Trompettiste ; Tubiste / Contre tubiste ; Violoncelliste ; Violoniste ; Xylophoniste.

Poursuite d'études possible : obtention du diplôme d'Etat de professeur de musique ou du Certificat d'Aptitude aux fonctions de professeur de musique et après réussite aux concours de la Fonction Publique Territoriale et recrutement par un établissement d'enseignement artistique classé par l'Etat, Métiers de l'enseignement : Adjoint/Adjointe d'enseignement musical de conservatoire de musique, de danse et/ou d'art dramatique classés par l'état ; Professeur/Professeure d'enseignement artistique de conservatoire de musique, de danse et/ou d'art dramatique classés par l'état ; Professeur/Professeure d'éducation musicale ; après au moins cinq années d'expérience : Inspecteur/Inspectrice de la musique.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 110 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, Deug ou équivalent) en communication et information (16 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	U1X80 — Professionnels des spectacles · tension 1/5 (Très faible) U1X91 — Artistes (musique, danse, spectacles) · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	79 855
Jugés difficiles à recruter	7 %
Emplois saisonniers	30 %
Familles professionnelles (FAP)	U1X80 — Professionnels des spectacles U1X91 — Artistes (musique, danse, spectacles)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le directeur du Conservatoire ou son représentant + 4 personnes extérieures nommées par lui.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le directeur du Conservatoire ou son représentant + 2 personnes extérieures nommées par lui et un examinateur spécialisé.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	9 260 €
Selon la branche	6 706 € – 9 688 €
Prise en charge	Branches concernées
9 260 €	Valeur par défaut · 208 branches
9 688 €	CPNEF Spectacle Vivant, CPNEF de l'audiovisuel, CPNEF des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels (ELAC)
7 000 €	CPNEFP de la métallurgie
6 706 €	CPNEFP de la blanchisserie, laverie, location de linge, nettoyage à sec, pressing et teinturerie

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/08/2025

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2021	79	3	76 %	—
2020	102	1	80 %	—
2019	126	2	91 %	98 %
2018	102	3	88 %	97 %
2017	108	4	90 %	98 %

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP41275

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Disciplines instrumentales classiques et contemporaines :

Disciplines vocales :

Jazz et musiques improvisées :

Musique ancienne :

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36799/>